

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-287 du 19 novembre 1976

portant approbation des Comptes de la
Société Nationale de Transit et de Con-
signation (SONATRAC) pour l'exercice
1974-1975.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
 - VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du
Gouvernement ;
 - VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement ;
 - VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974 régissant les rapports
entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat
a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
 - VU le Décret n° 75-34 du 24 Juin 1975 portant approbation des Statuts
de la Société Nationale de Transit et de Consignation (SONATRAC) ;
 - VU le Rapport des Commissaires aux Comptes en date du 9 Avril 1976 ;
 - VU la Délibération du Conseil d'Administration en sa séance du 14 Juin
1976 ;
- SUR proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

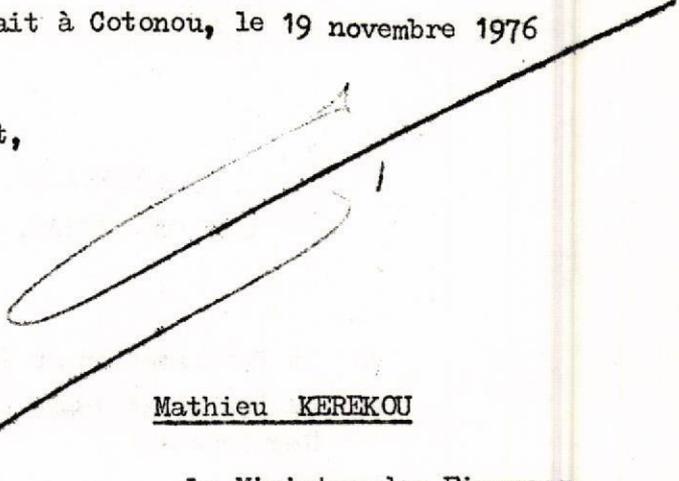
Article 1er.— Sont approuvés les Comptes de la Société Nationale de Transit et
de Consignation (SONATRAC) pour l'exercice 1974-1975 annexés au présent décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



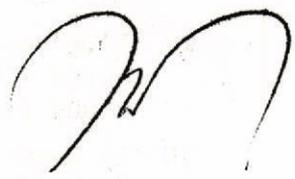
Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce et du
Tourisme

Le Ministre des Finances



André ATCHADE



Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MF 5 MCT 5 Autres Ministères 13
DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-IGF-DCCT-ONEPI-Gde Chanc 5 SONATRAC 10 BN 2 UNB 2
FSJEP 2 JORPB 1.-